

## MODALITES POUR LA SAISON SPORTIVE 2019/2020



Pas de e-services mais seulement un PDF à télécharger, à compléter et à renvoyer par voie postale.



### Simplification : « Dites-le nous une seule fois »

- Pour les **associations ayant plusieurs sections**, une seule demande mentionnant l'ensemble des licenciés de moins de 18 ans par discipline est à déposer (cf. page 4).
- Un numéro SIREN ou SIRET pour l'association est **obligatoire** (*inscription au Répertoire National des Associations*).
- Les seules pièces à joindre dans le cadre de votre demande sont :
  - le formulaire de demande PDF complété (pages 3.4.5),
  - un RIB à jour,
  - un justificatif si vous sollicitez le bonus « bénévolat »,
- **Plus besoin des factures justifiant le paiement des licences** : l'instruction est effectuée sur la base des listings des licenciés par clubs transmis par les comités départementaux.
- Les statuts, PV de l'AG, bilans financiers etc. : à joindre **seulement en cas de changement** (*de Président etc.*) ou pour les nouvelles associations.

**LA DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER : 28/02/2021**

## CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Etre une association sportive dans le Bas-Rhin,
- Les comités départementaux n'ayant pas signés de convention d'objectifs avec la collectivité.
- Avoir au moins 20 licenciés de moins de 18 ans sur la saison sportive 2019/2020 (sauf pour les fédérations handisport et sport adapté),
- Avoir un an d'existence légale,
- Justifier de licences fédérales annuelles,
- Affiliation à une fédération sportive unisport,
- Affiliation à une fédération multisport, **uniquement FSCF/AGR et FSGT.**

**LA DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER : 28/02/2021**



Le dossier de demande de subvention doit être adressé, par courrier, en un exemplaire, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la Collectivité européenne d'Alsace  
Direction du Sport et de la Vie Associative  
Service des Sports  
67964 STRASBOURG Cedex 9  
Hôtel du Département – Place du Quartier Blanc  
67964 STRASBOURG Cedex 9

## SOUTIEN A LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES PAR L'AIDE A LA LICENCE ET LA VALORISATION DU BENEVOLAT 2019/2020

### IDENTITE DE L'ASSOCIATION A COMPLETER IMPERATIVEMENT

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

Code Postal :

Commune :

Activité(s) pratiquée(s) :

N° de SIRET ou SIREN (**obligatoire**) :

☎ de l'association :

Fax de l'association :

Courriel de contact :

Site internet :

### A REMPLIR UNIQUEMENT EN CAS DE PREMIERE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

1<sup>ère</sup> inscription au tribunal le ----/----/-----de-----N°-----

*Pour les premières demandes de subvention : les statuts de l'association, une copie du récépissé d'inscription au Tribunal d'Instance, une copie de l'agrément ministériel ainsi que le numéro de SIRET.*

### COMPOSITION DU BUREAU A COMPLETER IMPERATIVEMENT

FONCTION	NOM – PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
PRÉSIDENT			
SECRÉTAIRE			
TRÉSORIER			

### RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE A JOINDRE IMPERATIVEMENT

COLLER ICI :

Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal ouvert au nom de l'association

**PIÈCE INDISPENSABLE À L'INSTRUCTION DU DOSSIER**

**Tout changement de coordonnées bancaires après le dépôt du dossier doit être communiqué dans les meilleurs délais**

**VEILLEZ A RESPECTER LA DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER : 28/02/2021**

**DEMANDE DE SUBVENTION 2021**  
**SOUTIEN A LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES PAR**  
**L'AIDE A LA LICENCE ET LA VALORISATION DU BENEVOLAT**  
**A RENVoyer POUR LE 28 FEVRIER 2021**

**A COMPLETER IMPERATIVEMENT**  
**Pour les associations ayant plusieurs sections : compléter cette page pour chaque discipline**

Inscrire dans le cadre ci-dessous le nombre de licenciés **de l'année 2019/2020**. Est licencié, tout membre actif possédant une licence établie par une fédération ayant reçu délégation ou agréée par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Fédération d'affiliation :  
 Numéro d'affiliation :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
LICENCIES ANNUELLES JEUNES (moins de 18 ans)			
LICENCIES ANNUELLES ADULTES (plus de 18 ans)			
LICENCIES DIRIGEANTS			
<b>TOTAL</b>			
LICENCES EVENEMENTIELLES, OCCASIONNELLES ... : (Ces licences ne sont pas prises en compte dans le calcul de la subvention aide à la licence)			

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Le Président de l'association (ou son responsable) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus,

(Cachet de l'association) (Nom et Signature)

**VALORISATION DU BENEVOLAT**

Une aide est accordée aux associations sportives éligibles au dispositif de soutien à la pratique sportive des jeunes et à la valorisation du bénévolat, qui désignent un « **réfèrent bénévole** » dans leur structure, pour co-construire avec le Département un projet et/ou initier des actions autour du bénévolat. L'association devra également justifier d'une **formation\*** suivie par au moins 1 bénévole au cours de la saison sportive. Cette aide vient s'ajouter à la somme perçue au titre de l'aide à la licence.



**Avez-vous désigné un « référent bénévolat » (exemple : la personne qui complète ce dossier ou en charge des montages de dossiers, des projets, etc.) ?**

Oui :

Non :

*Si oui, merci de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, email) :*

---

**Référent bénévolat ou autre membre de votre association ayant suivis une formation\* au cours de la saison sportive 2019/2020 (merci de joindre un justificatif) : \* exemple : formation arbitre, dirigeant, éducateur, entraîneur, secourisme, informatique, comptabilité, etc.**

**Avez-vous besoin de l'assistance d'un Conseiller Territorial « Vie Associative » de la Collectivité européenne d'Alsace pour développer un projet et/ou initier des actions autour du bénévolat ?**

Oui :

Non :

**LA DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER : 28/02/2021**